INSTRUCTION COMMUNE

PHASE CINQ

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 1

OCOM M507.01 – ÉLABORER UN CALENDRIER PERSONNALISÉ

Durée totale : 90 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-605/PG-002, *Norme de qualification et plan de la Phase cinq*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du Guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Réviser les occasions d'instruction de quatrième année du CIEC qui se trouvent dans l'OAIC 31-03, *Aperçu du programme des cadets de la Marine*, puisque les conditions préalables aux cours pourraient changer.

Réviser les occasions d'emploi de cadet-cadre au CIEC qui se trouvent dans l'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*, puisque les conditions préalables aux postes pourraient changer.

Photocopier l'annexe A pour chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1, 2 et 5 afin d'initier les cadets et de susciter de l'intérêt par rapport aux occasions d'instruction obligatoire et complémentaire ainsi qu'aux exigences pratiques de la formation en cours d'emploi (FCE) et au journal de bord de la phase cinq.

Une discussion de groupe a été choisie pour les PE 3 et 4 parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments à propos des occasions d'instruction d'été et des affectations à des tâches et des postes de leadership au corps de cadets.

Une activité en classe a été choisie pour le PE 6 parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et l'intérêt des cadets lorsqu'ils élaborent un calendrier personnalisé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit être en mesure d'identifier les occasions d'instruction de la phase cinq et élaborer un horaire personnel pour l'année d'instruction.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets connaissent l'instruction qui sera donnée pendant la phase cinq pour qu'ils aient un aperçu de ce que l'année d'instruction exigera. La présente leçon aidera à susciter l'intérêt et servira de support sur lequel le cadet pourra se servir pour répartir son temps entre l'école, le travail, ses loisirs et ses engagements afin d'établir un calendrier personnalisé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Identifier l'instruction obligatoire de la phase cinq commune aux éléments maritime, terrestre et aérien de l'OCC.**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

APERÇU

Le programme d'instruction est divisé en objectifs de rendement (OREN), qui correspondent aux sujets généraux, et en objectifs de compétence (OCOM), qui correspondent aux sujets introduits dans les OREN. L'instruction comprend des éléments obligatoires et des éléments complémentaires. La phase cinq comporte deux nouveaux volets, le perfectionnement professionnel et le perfectionnement personnel

INSTRUCTION OBLIGATOIRE

L'instruction obligatoire comprend les OCOM que tous les cadets doivent suivre au cours de l'année d'instruction. L'instruction obligatoire de la phase cinq s'applique aux cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air. Le nombre de périodes allouées pour l'instruction obligatoire est minime afin de permettre aux cadets d'avoir plus de temps libre pour planifier leur calendrier personnalisé en fonction de leur année d'instruction et ce qui convient le mieux aux circonstances.

Service communautaire – OREN 502 (Effectuer un service communautaire)

Le but du service communautaire de la phase cinq est d'encourager les cadets à devenir actifs au sein de leurs communautés en participant à des activités locales de service communautaire. Les cadets sont tenus de compléter un nombre prévu d'heures de service communautaire, dont une des activités doit être complétée en utilisant le modèle d'apprentissage par le service communautaire, pour satisfaire aux exigences de cet OREN.

Leadership – OREN 503 (Diriger des activités de cadets)

Le but du leadership de la phase cinq est de fournir aux cadets des connaissances et des compétences pour leur permettre de pratiquer le leadership pendant les tâches en leadership qui se présentent naturellement ainsi que les affectations de leadership structurées et de projets d'équipe. À titre de membre d'une équipe, le cadet doit :

- proposer un exercice;
- planifier un exercice;
- diriger un exercice;
- conclure un exercice.

Bonne forme physique et mode de vie sain – OREN 504 (Adopter un mode de vie actif)

L'instruction sur la forme physique personnelle et le mode de vie sain de la phase cinq vise à encourager les cadets à établir et à poursuivre des objectifs sur la condition physique qui contribuent à un mode de vie sain et actif. Les cadets doivent effectuer l'Évaluation de la condition physique des cadets et compléter un nombre prévu d'heures de conditionnement physique pour satisfaire aux exigences de cet OREN.

Connaissance générale des cadets, OREN 507 – (Servir dans un corps de cadets de la Marine)

Le but des connaissances générales des cadets de la phase cinq est de fournir aux cadets des renseignements sur les occasions inhérentes au programme des cadets de la Marine et à préparer les cadets à l'évaluation des exigences d'apprentissage de la phase cinq. Les cadets devront identifier les occasions d'instruction de la phase cinq.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Techniques d'instruction – OREN 509 (Enseigner aux cadets)

Le but des techniques d'instruction de la phase cinq est de perfectionner les compétences des cadets pour leur permettre d'enseigner une leçon de 30 minutes. Les cadets doivent réussir au moins une évaluation de leurs techniques d'instruction au cours de la phase cinq. Étant donné que les cadets de la phase cinq seront les principaux instructeurs au corps de cadets local, ils pourront développer leurs compétences à plusieurs occasions. Les leçons peuvent être enseignées à d'autres endroits, tels que les centre d'instruction d'été des cadets (CIEC), des centres de voile, etc.

Perfectionnement professionnel – OREN 513 (Participer à des ateliers)

Le but de l'OREN 513 (Participer à un atelier) est de fournir aux cadets le développement professionnel en vue d'améliorer les compétences d'instruction communes. Les ateliers sont destinés aux trois éléments et donnent l'occasion aux cadets de participer à un entraînement unifié avec des pairs de différents corps et escadrons de cadets sur une multitude de sujets principalement liés au leadership et aux techniques d'instruction. Les cadets de la phase cinq doivent participer à des ateliers de deux jours afin de réussir cet OREN.

Perfectionnement personnel – OREN 514 (Poursuivre un apprentissage individualisé)

Le but de l'OREN 514 (Poursuivre un apprentissage individualisé) est de donner l'occasion aux cadets de poursuivre un sujet particulier du programme des cadets de la Marine en utilisant un plan d'apprentissage personnalisé pour développer des compétences de spécialiste. La participation et/ou les exigences de rendement sont définies dans un plan d'apprentissage individuel qui décrit une série d'objectifs à atteindre dans le domaine d'intérêt du cadet. Le plan d'apprentissage individuel est élaboré par le cadet, en consultation avec l'officier du cours et l'officier d'instruction du corps de cadets, et approuvé par le commandant (cmdt). L'offre d'une occasion d'établir un but permet au cadet de poursuivre son apprentissage dans un domaine d'intérêt personnel lié au PC.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS :

Q1. Quel est le but de la formation sur le civisme de la phase cinq?

Q2. Qu'est-ce que le cadet est tenu de compléter pour satisfaire aux exigences de l'OREN 504?

Q3. Est-ce que les ateliers doivent être élémentaires ou être destinés aux trois éléments?

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Le but du cours de civisme de la phase cinq est de présenter aux cadets leurs rôles et responsabilité en tant que citoyen dans une perspective planétaire.

R2. Le cadet doit effectuer l'Évaluation de la condition physique des cadets et compléter un nombre prévu d'heures de conditionnement physique pour satisfaire aux exigences de l'OREN 504.

R3. Les ateliers sont destinés aux trois éléments et donnent l'occasion aux cadets de participer à un entraînement unifié avec des pairs de différents corps et escadrons de cadets sur une multitude de sujets principalement liés au leadership et aux techniques d'instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 2 **Identifier les occasions d'instruction complémentaire de la phase cinq.**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE DE LA PHASE CINQ

L'instruction complémentaire de la phase cinq est conçue de manière autonome (autoformation) et est répartie en trois périodes de 90 min. Le cadet doit terminer au moins trois trousses complémentaires. Bien que les trousses soient des trousses d'autoformation, elles ne doivent pas être considérées comme des devoirs à faire à la maison. En fait, les cadets doivent avoir du temps au cours d'une séance d'instruction régulière ou au cours de la journée pour remplir ou exécuter les tâches de ces trousse (p. ex., au cours d'une soirée d'instruction où il n'est pas prévu que le cadet dirige une instruction ou une activité). Toutefois, rien n'empêche le cadet de remplir ou d'exécuter les tâches de trousses d'autoformation additionnelles à tout moment s'il décide de le faire.

INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE COMMUNE

Les trousses d'autoformation d'instruction complémentaire commune abordent quatre sujets.

Citoyenneté – OREN 501 (Expliquer ce qu'est la citoyenneté mondiale)

L'OCOM C501.01 (Réfléchir sur le concept de bon citoyen canadien) examine la compréhension de ce qu'est un Canadien et les façons de devenir des citoyens actifs et responsables.

L'OCOM C501.02 (Réfléchir sur le concept de citoyenneté mondiale et ses effets sur chacun) permet au cadet de réfléchir sur le concept de citoyenneté mondiale et ses effets sur lui, parce que la mondialisation a une incidence sur ses choix quotidiens dans tous les aspects de sa vie.

L'OCOM C501.03 (Analyser un problème mondial) permet au cadet de développer ses compétences de lecture et de réflexion critique.

Bonne forme physique et mode de vie sain – OREN 504 (Adopter un mode de vie actif)

L'OCOM C504.01 (Réfléchir à sa condition physique et à un mode de vie sain) permet aux cadets d'examiner et d'approfondir les principaux concepts associés au conditionnement physique et à l'adoption d'un mode de vie sain.

Connaissance générale des cadets, OREN 507 – (Servir dans un corps de cadets de la Marine)

L'OCOM C507.01 (Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets [CIC]) examiner les choix offerts à un cadet supérieur lorsqu'il quitte le Programme des cadets (PC), s'il décide de s'engager en tant que membre du CIC. Les occasions de service comprennent la supervision des activités nationales du corps de cadets local ou de l'escadron.

L'OCOM C507.02 (Identifier les occasions de bénévolat avec la Ligue navale du Canada [LNC]) examiner les choix offerts à un cadet supérieur lorsqu'il quitte le Programme des cadets (PC), s'il décide de se porter volontaire pour la LNC. Cette option peut convenir aux jaunes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas s'engager dans un CIC. Cette trousse d'autoformation présente une occasion de rencontre avec un membre du comité répondant local du corps de cadets.

L'OCOM C507.03 (Réfléchir à sa propre expérience du Programme des cadets) donne des outils au cadet pour qu'il découvre les compétences et expériences que le PC lui a apportées. Il examine aussi la nécessité de fixer des objectifs, à court et à long terme et la façon de les atteindre à l'aide d'un plan d'action.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Techniques d'instruction – OREN 509 (Enseigner aux cadets)

L'OCOM C509.01 (Surveiller l'instruction) fournit les connaissances et les outils nécessaires pour évaluer l'instruction. Ceci est accompli par l'autoformation et l'observation pratique d'une classe.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE COMMUNE

Les trousses d'autoformation d'instruction élémentaire commune abordent quatre sujets.

La Marine canadienne et le milieu maritime – OREN 520 – (Décrire les aspects de la Marine canadienne et du milieu maritime)

L'OCOM C520.01 (Examiner les occasions d'études et de carrières dans la Marine canadienne et le milieu maritime) oriente les cadets qui envisagent une carrière dans la Marine canadienne, la Garde côtière canadienne ou tout autre secteur maritime. Il permet aussi de subventionner des possibilités d'instruction auprès d'employeurs qui offrent des occasions de carrières maritime.

Câbles et cordages – OREN 521 (Exécuter un projet de travail de câbles et de cordages)

L'OCOM C521.01 (Exécuter un projet de travail de câbles et de cordages) fournit une occasion aux cadets d'utiliser leurs compétences pour effectuer un travail de nouage décoratif. Les cadets auront l'occasion de tisser une natte allongée ou d'exécuter un nœud à cœur étoilé.

Opération d'un navire – OREN 523 (Servir dans la Marine)

L'OCOM C523.01 (Examiner les coutumes et les traditions de la Marine) donne l'occasion aux cadets de découvrir les aspects historiques des grades de la Marine, des superstitions et des punitions.

L'OCOM C523.02A (Tracer un point observé) est conçu pour fournir aux cadets de la phase cinq, qui n'ont pas atteints les objectifs de navigation complémentaires durant l'instruction de la phase quatre, un exercice pratique pour développer des compétences de navigation élémentaires.

L'OCOM C523.02A (Tracer un point observé) est conçu pour fournir aux cadets de la phase cinq, qui n'ont pas atteints les objectifs de navigation complémentaires durant l'instruction de la phase quatre, un exercice pratique pour développer des compétences de navigation élémentaires.

Navigation à la voile – OREN 524 (Identifier les occasions de navigation à la voile)

L'OCOM C524.01 (Identifier les occasions de navigation à la voile) examine les occasions de navigation à la voile autres que celles du PC. Cet OREN se concentre principalement sur la course, mais examine aussi plusieurs régates professionnelles de haut calibre.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS :

Q1. Comment l'instruction complémentaire de la phase cinq est-elle conçue?

Q2. Décrire l'OCOM C507.01 (Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets [CIC])?

Q3. Décrire L'OCOM C523.02A (Tracer un point observé).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. L'instruction complémentaire de la phase cinq est conçue de manière autonome (autoformation) et est répartie en trois périodes de 90 min.

R2. R2. L'OCOM C507.01 (Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets [CIC]) examiner les choix offerts à un cadet supérieur lorsqu'il quitte le Programme des cadets (PC), s'il décide de s'engager en tant que membre du CIC. Les occasions de service comprennent la supervision des activités nationales du corps de cadets local ou de l'escadron.

R3. R3. L'OCOM C523.02A (Tracer un point observé) est conçu pour fournir aux cadets de la phase cinq, qui n'ont pas atteints les objectifs de navigation complémentaires durant l'instruction de la phase quatre, un exercice pratique pour développer des compétences de navigation élémentaires.

Point d'enseignement 3 **Réviser les occasions d'instruction d'été.**

Durée : 5 min Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objectif de la discussion de groupe est de réviser les occasions d'instruction d'été en utilisant des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion, et des questions suggérées fournies.

INSTRUCTION AVANCÉE DE CADET-CADRE

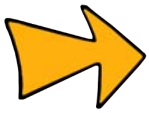

L'information ci-dessous sert de brève introduction à ce qu'est un cadet-cadre et aux types d'occasion qui s'offrent à eux. Pour obtenir des renseignements plus détaillés et à jour, consulter l'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres* avant d'enseigner la présente leçon.

L'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*, définit les cadets-cadres de la façon suivante :

- Les cadets-cadres sont affectés à ce rang suivant l'autorisation du commandant (cmdt) d'un CIEC établi pour enseigner l'instruction d'été.
- Avec l'autorisation du cmdt du CIEC, on peut demander aux cadets-cadres de participer à l'instruction avancée, y compris en occupant des fonctions liées à l'instruction, à la supervision ou à l'administration, qui sont approuvées par le cmdt de l'Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) pour ce centre d'instruction.
- Les cadets-cadres doivent être âgés de 16 ans et plus le premier jour de janvier de l'année de l'instruction avancée.
- Les cadets-cadres ne sont pas des employés. La participation du cadet-cadre durant l'instruction d'été autorisée au CIEC constitue une instruction avancée.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

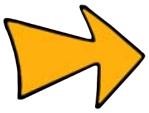

Bien que les cadets-cadres ne soient pas considérés comme des employés, ils reçoivent un salaire pendant qu'ils sont au CIEC. Chaque poste a un rang désigné qui correspond à une prime de rendement. Pour obtenir plus de renseignements, voir les annexes B et E de l''OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*.

Les classes de cadets-cadres sont divisées en deux catégories distinctes :

- Type 1 – Celles-ci offrent une instruction directe aux cadets (p. ex., cadet-maître divisionnaire (CMD) et instructeur)
- Type 2 – Ceux qui remplissent un rôle administratif ou de soutien (p. ex., magasinier, commis chef du bord, rondier, commis à la cantine et charpentier de navire).



Les conditions préalables sont décrites dans l'OAIC 13-28, *Instruction avancée – cadets-cadres*, pour chaque poste individuel.



On pourrait demander à un cadet qui a participé à un de ces cours de parler de son expérience pendant ce PE.

COURS DU CENTRE D'INSTRUCTION D'ÉTÉ DES CADETS (CIEC)

COURS COMMUNS



Des cours communs sont offerts aux cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air.



Se reporter à OAIC 31-03, *Aperçu du programme des cadets de la Marine* concernant les exigences préalables.

Instructeur de tir à la carabine à air comprimé. Le but du cours est de développer les connaissances et les compétences des cadets en tir de précision et en biathlon, et de les préparer à aider à donner l'instruction en tir de précision et en biathlon.

Instructeur de conditionnement physique et de sport. Le but du cours est de développer les connaissances et les compétences des cadets en conditionnement physique et en sport, et de les préparer à aider à donner l'instruction en conditionnement physique et en sport.

Musique militaire – Musicien intermédiaire. Le but du cours est de développer les connaissances et les compétences des cadets en musique, et de les préparer à aider à donner l'instruction en musique.

Musicien avancé de musique militaire. Le but du cours est de développer les connaissances et les compétences des cadets en musique, et de les préparer à aider à donner l'instruction en musique.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

LES COURS ÉLÉMENTAIRES

Voile intermédiaire. Le but du présent cours est de développer les compétences des cadets en navigation à la voile de niveau intermédiaire et en conduite d'embarcations à moteur de niveau élémentaire. Les cadets doivent avoir atteindre le niveau IV de la Voile de bronze de l'Association canadienne de yachting (ACY) et avoir commencé le niveau de V de la Voile bronze de l'ACY. De plus, les cadets recevront la certification d'opérateur de bateau à moteur hors-bord en obtenant la carte de qualification de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) et en acquérant les qualifications liées aux petites embarcations à moteur (modules 1 et 4 du Programme d'opérateur d'embarcation légère [POEL]).

Instructeur de voile. Le but de ce cours est de développer les compétences des cadets en navigation à la voile et en conduite d'embarcations à moteur de niveau avancé. Les cadets doivent atteindre le niveau V de la Voile de bronze de l'ACY et devenir des instructeurs d'Apprentissage de la voile de l'ACY. De plus, les cadets recevront la certification d'opérateur de bateau de sécurité en obtenant le Certificat restreint d'opérateur (maritime) et les qualifications du Prix de sauvetage en petites embarcations (modules 2 et 3 du POEL).

Conducteur de bateau. Le but du cours est d'initier les cadets à la navigation côtière pour qu'ils apprennent les communications navales et deviennent des conducteurs compétents de petites embarcations. Les cadets recevront la certification d'opérateur de bateau à moteur en obtenant le Certificat restreint d'opérateur (maritime) et les qualifications liées aux petites embarcations à moteur (modules 1, 2 et 4 du Programme d'opérateur d'embarcation légère [POEL]). De plus, les cadets recevront la certification de capitaine d'armes de baleinière/cotre en acquérant les qualifications liées aux baleinières à rames ou à moteur et aux baleinières à voile (modules 6 et 6a du POEL).

Premier–maître de manœuvre. Le but de ce cours est de permettre aux cadets d'acquérir des compétences pour agir en qualité de maître de quart à bord du navire d'entraînement des cadets de la Marine (NCSM), en effectuant la navigation côtière de niveau élémentaire et d'autres fonctions sur un navire.

Instructeur – Exercice militaire et cérémonial. Le but de ce cours est que les cadets deviennent compétents en matière d'organisation et de direction de parades et de cérémonies, pour qu'ils améliorent leurs connaissances et leurs compétences en leadership et pour les préparer à devenir instructeurs d'exercice militaire et de cérémonial.

Mécanicien de navire. Le but de ce cours est de développer les connaissances de base des cadets au sujet des systèmes mécaniques utilisés à bord des navires auxiliaires des Forces canadiennes et d'autres NECM. Le cours donne aussi l'occasion aux cadets d'atteindre la certification de mécanicien de classe ORCA II (OCE II), qui permet aux cadets d'effectuer une garde dans la salle des machines d'un navire-école de surveillance de classe ORCA comme deuxième ingénieur. Le cours de mécanicien de navire est considéré comme un cours national et il se donne à un endroit : au NCSM Quadra.

Charpentier de navire. Le but de ce cours est de développer chez les cadets les connaissances et les compétences requises pour effectuer la maintenance et les réparations à bord de petits bâtiments utilisés aux CIEC et aux centres de voile. Le cours de charpentier de navire est considéré comme un cours national et il se donne à deux endroits : au HMCS Quadra et au HMCS Québec.

Voile d'argent. Le but de ce cours est de perfectionner les compétences des cadets en navigation à la voile de niveau avancé et en course de niveau élémentaire. Les cadets doivent atteindre le niveau VI de la Voile d'argent de l'ACY. Le cours de la Voile d'argent est considéré comme un cours national et il se donne à deux endroits : au HMCS Quadra et au HMCS Québec.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION :

- Établir les règles de base de la discussion, p. ex., tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet ait été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de circuler dans le groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. Quel est l'âge minimal requis pour occuper un emploi comme cadet-cadre?

Q2. À quel endroit se donne le cours de charpentier de marine?

Q3. Quels cours communs sont offerts au CIEC aux cadets de la phase cinq?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion de groupe ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 4 **Réviser les occasions d'affectation à des tâches et des postes de leadership au corps de cadets.**

Durée : 5 min Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES



L'objectif de la discussion de groupe est de réviser les occasions d'affectation à des tâches et à des postes en leadership au corps de cadets en utilisant des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion, et des questions suggérées fournies.

TÂCHE EN LEADERSHIP

Une tâche en leadership est une occasion pratique et spécifique d'exercer le leadership, à court terme ou à long terme. Le chef d'équipe doit appliquer ses connaissances et ses compétences en leadership. Le chef d'équipe aura la responsabilité d'une équipe temporaire dont les membres proviennent ou non de son groupe de pairs. L'équipe accomplira une seule fonction ou tâche mineure.



Les tâches en leadership de phase cinq peuvent être les mêmes que celles de la phase trois, ou elles peuvent être de plus longue durée ou plus complexes. Chaque cadet doit déjà avoir effectué au moins deux tâches en leadership pendant la phase quatre.

POSTE DE LEADERSHIP

Un poste de leadership est une occasion pratique de leadership de longue durée. Le chef d'équipe doit mettre en pratique ses connaissances et compétences en leadership et démontrer les qualités de leadership essentielles d'un cadet. On lui attribuera une équipe établie constituée de cadets n'appartenant pas à son groupe de pairs. Il peut s'agir d'affectations organisationnelles (p. ex., cadet-maître divisionnaire), de postes d'instruction (p. ex., un instructeur de phase) ou de postes supplémentaires (p. ex., commandant de l'équipe d'exercices militaire). Ces postes doivent être basés sur la fréquence et la durée des fonctions ou tâches majeures. Le chef d'équipe doit se réunir avec son équipe à un certain nombre d'occasions. Les postes en leadership peuvent être exécutés par un seul cadet de la phase cinq (p. ex., commandant de l'équipe d'exercice militaire) ou les cadets peuvent exécuter à tour de rôle les différents postes (p. ex., gestionnaire de la cantine).

Le chef d'équipe doit superviser les membres de l'équipe, communiquer avec eux pour résoudre les problèmes, s'efforcer de répondre à leurs besoins et attentes, les motiver et leur donner de la rétroaction. Il doit tenter de développer les compétences et les connaissances des membres de son équipe.

Les directives de nomination de chef doivent être données par un supérieur, généralement par un chef ou un gestionnaire d'activité.



Pendant l'instruction de la phase cinq, chaque cadet sera évalué au moins une fois sur une tâche en leadership et une fois sur un poste de leadership.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



S’assurer qu’une liste des postes de leadership a été dressée par l’officier d’instruction avant d’enseigner cette leçon. Vous trouverez ci-dessous un exemple de liste de postes de leadership.

EXEMPLES DE POSTES DE LEADERSHIP DE LA PHASE CINQ

Les postes au niveau de l’organisation comprennent :

- Capitaine d’armes,
- Cadet-maître divisionnaire,
- Adjudant de l’approvisionnement,
- Commis chef de bord,
- Adjudant d’instruction.

Les postes d’instruction comprennent :

- Instructeurs de phase,
- Instructeur de voile,
- Instructeur de matelotage,
- Instructeur de l’exercice militaire et de cérémonial,
- Instructeur de conditionnement physique et de sport.

Les postes supplémentaires comprennent :

- Tambour-major,
- Chef de section de musique,
- Steward de cantine,
- Commandant de l’équipe d’exercice militaire,
- Capitaine d’équipe de tir de précision,
- Assistant au champ de tir,
- Capitaine d’équipe de secourisme,
- Capitaine d’équipe de biathlon,
- Capitaine de l’équipe de sports.



Les cadets de phase cinq seront normalement affectés aux postes de leadership de cadet-maître divisionnaire ou à des postes supplémentaires. Au besoin, les cadets de phase cinq seront affectés à divers autres postes organisationnels et à des postes d’instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Aux fins de l'OREN 503 (Agir comme chef d'équipe), les cadets de la phase cinq seront affectés à un poste de leadership qui respecte les critères définis plus haut. Pour ce faire, l'affectation doit comprendre une équipe de cadets affectée et établie à l'extérieur du groupe de pairs de cadets de phase cinq. Dans certains cas, certains des exemples donnés pourraient ne pas respecter ces critères (p. ex., un petit corps dont un seul cadet est affecté à l'approvisionnement).

DISCUSSION DE GROUPE



CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION :

- Établir les règles de base de la discussion, p. ex., tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet ait été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de circuler dans le groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. Quelle différence y a-t-il entre une tâche en leadership et un poste de leadership?

Q2. Quels postes de leadership sont disponibles au corps?

Q3. Avez-vous des inquiétudes à l'idée d'occuper un poste de leadership au cours de l'année d'instruction?



D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion de groupe ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 4

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 5 — **Expliquer les exigences pratiques de la formation en cours d'emploi et le journal de bord de la phase cinq.**

Durée : 20 min — Méthode : Exposé interactif

Formation en cours d'emploi (FCE)

Pour donner une structure dynamique, flexible et appropriée à la FCE, la période traditionnelle allouée et l'horaire utilisé aux niveaux précédents du Programme des cadets ne peuvent être appliqués. Le cadet participe à des séances autorisées ainsi qu'à des jours ou des fins de semaine d'instruction avec le corps de cadets. Dans le cadre des 30 séances et des 10 jours prévues dans le programme du corps de cadets, tout le temps au-delà de celui nécessaire pour terminer l'instruction obligatoire et complémentaire est alloué à la FCE et à l'achèvement des différents éléments de l'évaluation du plan d'apprentissage.

Sous la supervision de l'O Cours ou d'un représentant désigné, tout cadet qui complète une FCE sera tenu d'occuper divers postes et de réaliser certaines tâches en leadership, certains postes et projets de leadership ainsi que d'assumer diverses responsabilités d'instruction. Les cadets pourraient aussi être tenus d'assumer des rôles et des responsabilités d'administration générale, de soutien et de supervision. Le caractère unique de chaque corps de cadets dictera l'expérience exacte de FCE que le cadet aura, à tout le moins le cadet doit avoir reçu des occasions d'évaluation de l'apprentissage et d'évaluation de l'apprentissage tel que décrites dans l'évaluation du plan d'apprentissage.

Exigences pratiques de la formation en cours d'emploi (FCE)

L'exigence pratique de la formation en cours d'emploi comprend les exigences nécessaires pour réussir l'évaluation du plan d'apprentissage. Les exigences pratiques font partie des OREN suivants.

OREN 502 (EFFECTUER UN SERVICE COMMUNAUTAIRE)

Le cadet doit élaborer un plan de service communautaire qui décrit comment il participera au service communautaire durant l'année d'instruction. Avant de procéder à l'évaluation de l'apprentissage, le cadet doit avoir effectué un service communautaire de 45 heures pour relevé cette exigence pratique sans difficulté. En effectuant plus de 70 heures de service communautaire, le cadet aura dépassé la norme.

OREN 503 (DIRIGER DES ACTIVITÉS DE CADETS)

Le cadet doit compléter une tâche en leadership, un poste en leadership et un projet de leadership au cours de son année d'instruction. L'évaluation de l'apprentissage indique comment chaque tâche est évaluée. En plus des trois évaluations formelles, les cadets devront réaliser diverses tâches en leadership, ils devront exercer divers postes en leadership et réaliser divers projets en leadership au cours de leurs fonctions normales au corps de cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

OREN 504 (ADOPTER UN MODE DE VIE ACTIF)

Le cadet doit faire au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée (APIME) par jour pendant 24 jours sur une période de quatre semaines consécutives. Si le cadet effectue au moins 60 minutes d'APIME chaque jour pendant 28 jours sur une période de quatre semaines consécutives, il aura excédé la norme.

OREN 509 (ENSEIGNER AUX CADETS)

Le cadet doit réussir au moins une évaluation formelle d'une période d'instruction au cours de la phase cinq. L'évaluation de l'apprentissage donne des détails sur l'évaluation. En plus de cette évaluation formelle, les cadets auront plusieurs occasions d'instruction au cours de leurs fonctions normales au corps de cadets.

OREN 513 (PARTICIPER À DES ATELIERS)

Le cadet devra effectuer 18 périodes d'atelier facilité régional pendant deux jours complets, quatre demi-journées ou toute autre combinaison équivalente d'instruction.

OREN 514 (POURSUIVRE UN APPRENTISSAGE INDIVIDUALISÉ)

Les cadets devront effectuer au moins un plan d'apprentissage individuel au cours de leur année d'instruction. L'évaluation de l'apprentissage donne des détails sur l'évaluation. Le plan d'apprentissage individuel du cadet doit répondre aux critères établis dans les instructions d'évaluation de l'activité tout en y identifiant les besoins d'apprentissage, les activités d'apprentissage, les dates limites, les ressources d'apprentissage, les mesures du succès et la description finale du rapport.

Registre de l'exigence pratique de la formation en cours d'emploi

La publication A-CR-CCP-605/PW-001, *Journal de bord de la phase cinq - Cadets de la Marine royale du Canada*, est fournie au cadet comme outil d'apprentissage pour le guider et l'aider à suivre ses progrès. Cette publication sert à la fois d'aide-mémoire et de journal de bord. Le journal de bord de la phase cinq comprend un résumé de l'information pertinente de la FCE, l'exigence pratique de la formation en cours d'emploi et les exigences de l'évaluation du plan d'apprentissage et des instruments d'évaluation. Les cadets de la phase cinq doivent tenir leur journal de bord à jour et demander à leur superviseur pour obtenir les signatures requises. Une fois compété, le cadet doit conserver son journal de bord de la phase cinq pour le consulter ultérieurement.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 5

QUESTIONS :

Q1. Est-ce que l'instruction de la phase cinq est planifié de la même manière que celles des années antérieures?

Q2. Quelle est l'exigence pratique de la formation en cours d'emploi par rapport à l'OREN 502 (Effectuer un service communautaire)?

Q3. Que doivent faire les cadets avec leur jour journal de bord une fois la phase cinq terminé?

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Non, pour donner une structure dynamique, flexible et appropriée à la FCE, la période traditionnelle allouée et l'horaire utilisé aux niveaux précédents du Programme des cadets ne peuvent être appliqués.

R2. Le cadet doit élaborer un plan de service communautaire qui décrit comment il participera au service communautaire durant l'année d'instruction. Avant de procéder à l'évaluation de l'apprentissage, le cadet doit avoir effectué un service communautaire de 45 heures pour relevé cette exigence pratique sans difficulté. En effectuant plus de 70 heures de service communautaire, le cadet aura dépassé la norme.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

R3. Une fois compété, le cadet doit conserver son journal de bord de la phase cinq pour le consulter ultérieurement.

Point d'enseignement 6 **Demander aux cadets d'élaborer un calendrier personnalisé.**

Durée : 30 min Méthode : Activité en classe

ACTIVITÉ

Durée : 30 min

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets d'élaborer un calendrier personnalisé.

RESSOURCES

- le journal de bord de la phase cinq,
- le calendrier actuel de l'instruction du corps de cadets,
- des stylos et des crayons.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

S.O.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Donner un stylo ou un crayon, l'horaire d'instruction en cours au corps de cadet et le journal de bord de la phase cinq à chaque cadet.

2. Demander aux cadets de remplir la section agenda du journal de la phase cinq, en remplissant les dates, les mois et l'année.

3. Demander aux cadets d'inscrire la date qu'ils doivent donner une instruction à un corps de cadets de l'année d'instruction. Rappeler aux cadets que l'information de l'horaire d'instruction peut changer et doit être mise à jour le cas échéant.

4. Demander aux cadets d'inscrire tout autre engagement des corps de cadets qu'ils doivent assister. Par exemple, ils pourraient avoir été assignés assistant de tir de précision dans le cadre d'un poste de leadership et les pratiques de tir ont lieu chaque semaine les mercredis soirs.

5. Demander aux cadets d'inscrire leur école, leur travail ou toute autre activité parascolaire.

6. Discuter avec les cadets de l'importance de gérer leur temps efficacement et d'utiliser leur agenda pour y inscrire tout autre engagement qui pourrait survenir. La date et l'heure des engagements de service communautaire, lorsqu'ils travaillent sur leur projet de leadership avec leur équipes et les étapes importantes du plan d'apprentissage individuel peuvent être inscrits dans leur agenda.

7. Laisser le temps qui reste pour que les cadets ajoutent d'autres éléments à leur calendrier personnalisé tout en leur apportant de l'aide et en leur donnant des conseils au besoin.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 6

La participation des cadets à l'activité en classe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

Le fait d'élaborer un calendrier personnalisé servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

La connaissance des sujets qui seront traités au cours de la phase cinq aide à susciter l'intérêt des cadets pour l'année d'instruction. Être conscients des exigences de temps requises à la complétion de la phase cinq permettra d'assurer que les cadets sont capables d'équilibrer les activités de cadet avec les autres activités et de réussir les deux.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Cet OCOM doit être enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction. Consulter l'exemple de calendrier qui se trouve au chapitre 2, annexe C.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-035 OAIC 13-28 Directeur - Cadets 2. (2006). *Instruction avancée – cadets-cadres*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A0-096 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 3. (2007). *Aperçu du Programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A1-066 OAIC 31-03 Officier supérieur d'état-major des cadets de la Marine. (2008). Aperçu du rogramme des cadets de la Marine. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A1-069 A-CR-CCP-603/PG-001 Director Cadets 3. (2008). *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase trois*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A1-071 A-CR-CCP-605/PW-001 Directeur - Cadets 3. (2009). *Journal de bord des Cadets de la marine royale canadienne*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A1-072 A-CR-CCP-604/PG-001 Director Cadets 3. (2009). *Cadets de la Marine royale canadienne, Norme de qualification et plan de la phase quatre*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

LES OREN ET OCOM DE LA PHASE CINQ	
Civisme OREN 501 (Expliquer le concept de citoyen mondiale)	
C501.01	Réfléchir sur le concept de bon citoyen canadien
C501.02	Réfléchir sur le concept de citoyenneté mondiale et ses effets sur chacun
C501.03	Être conscient des enjeux mondiaux
Service communautaire OREN 502 (Effectuer un service communautaire)	
M502.01	Effectuer 45 heures de service communautaire individuel
Leadership OREN 503 (Diriger des activités de cadets)	
M503.01	Formuler une proposition
M503.02	Préparer un exercice
M503.03	Diriger un exercice
M503.04	Conclure un exercice
C503.01	Examiner les procédures de réunion
Bonne forme physique et mode de vie sain OREN 504 (Adopter un mode de vie actif)	
M504.01	Participer à l'évaluation de la condition physique des cadets et définir des stratégies pour améliorer la condition physique personnelle
C504.01	Réfléchir à sa condition physique et à un mode de vie sain
Connaissance générale des cadets OREN 507 (Servir dans un corps de cadets de la Marine)	
M507.01	Élaborer un calendrier personnalisé
C507.01	Identifier les occasions de service pour un officier du Cadre des instructeurs de cadets
C507.02	Identifier les occasions de bénévolat avec la Ligue navale du Canada
C507.03	Réfléchir sur sa propre expérience du Programme des cadets
Techniques d'instruction OREN 509 (Enseigner aux cadets)	
C509.01	Surveiller une instruction
Perfectionnement professionnel OREN 513 (Participer à des ateliers)	
Développement personnel OREN 514 (Poursuivre un apprentissage individualisé)	
Marine canadienne et milieu maritime OREN 520 (Décrire les aspects de la Marine canadienne et du milieu maritime)	
C520.01	Examiner les occasions d'études et de carrières dans la Marine canadienne et le milieu maritime
Travail de câbles et de cordages OREN 521 (Exécuter un projet comprenant un travail de câbles et de cordages)	
C521.01	Exécuter un projet de travail de câbles et de cordages
Opérations d'un navire OREN 523 (Servir dans la Marine)	
C523.01	Examiner les coutumes et les traditions de la Marine
C523.02A	Tracer un point observé
C523.02B	Inscrire les points observés sur une carte
Navigation à la voile OREN 524 (Identifier les occasions de navigation à la voile)	
C524.01	Identifier les occasions de navigation à la voile

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-605/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-605-PF-002/A-CR-CCP-605-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.